

Décisions du Bureau du 16 février 2012

1. Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire du 24 février 2012 et désignation des rapporteurs.
 2. Adoption du règlement sur l'attribution de fonds de concours aux communes.
 3. Fiscalité des déchets.
 4. Manifestation ayant pour thème le vin de Jurançon du 6 octobre 2012.
 5. Réfection de clôtures : examen des demandes de la société COBEPLAST, de Mont, et de la SCI RB, de Castetner.
 6. Information du Bureau sur l'attribution des marchés suivants :
Réalisation d'une étude pour la suspension du recul prescrit le long des voies à grande circulation, autoroutes et routes express sur la Commune de Labastide-Cézeracq ;
- Etude géotechnique en vue de la construction d'un bâtiment de 4 115 m² qui sera implanté sur une parcelle d'environ 3 700 m² à proximité de bâtiments d'habitations et face à la mairie et à la place centrale de Mourenx.
 7. Aides financières aux étudiants.
 8. Amélioration de l'habitat privé : intervention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Conseil général.
 9. Projet Défi Londres 2012 initié par l'association Vivre Ensemble d'Os-Marsillon et l'Institut d'Education Motrice et de Formation Professionnelle de Salies de Béarn : demande de parrainage.
-

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2012 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

2. ADOPTION DU REGLEMENT SUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Un rappel des règles relatives aux fonds de concours, à ce jour retenues, est présenté au Bureau, suivi des propositions de règlement d'attribution.

3. FISCALITE DES DECHETS

Suite au séminaire budgétaire du samedi 14 janvier dernier, il a été demandé aux commissions administration générale et environnement de faire un nouveau point sur la fiscalité des déchets, en examinant la possibilité d'augmenter les taux de fiscalité ménage afin de compenser tout ou partie de la baisse des attributions de compensation (AC) des communes concernées par la disparition de la TEOM et de la REOM. Ce point devait ensuite à nouveau être présenté en bureau.

L'ensemble des décisions prises en la matière depuis la fusion est d'abord rappelé. Est ensuite évoqué le mode de financement du traitement et de la collecte des déchets avant la fusion.

Deux solutions sont présentées au Bureau avec les incidences que cela pourrait avoir sur la collectivité.

Sur la base de ces éléments, les élus des commissions administration générale et

environnement ont débattu de la possibilité de modifier les AC et d'augmenter les taux de fiscalité en conséquence. Ils ont convenu que cela serait contraire avec ce qui avait été décidé dans le cadre de la fusion du 1er janvier 2011.
Le Bureau adopte le même point de vue.

4. MANIFESTATION AYANT POUR THEME LE VIN DE JURANÇON DU 6 OCTOBRE

Le Bureau prend connaissance, par le biais d'un diaporama, des modalités de cette manifestation : déroulé, acteurs et partenaires mobilisés, budget.

5. REFECTION DE CLOTURES : EXAMEN DES DEMANDES DE LA SOCIETE COBEPLAST, DE MONT, ET DE LA SCI RB, DE CASTETNER

La société Cobeplast, de Mont et la SCI RB, de Castetner, répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq pour l'attribution d'une aide, *le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière de, respectivement, 2 168,10 € HT pour 73 ml de clôture et 8 286,30 € HT pour 279 ml de clôture.*

6. INFORMATION DU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES CI-DESSOUS

Le marché ordinaire à prix forfaitaire pour la réalisation d'une étude pour la suspension du recul prescrit le long des voies à grande circulation, autoroutes et routes express sur la Commune de Labastide-Cézéracq est attribué à la société PAYS ET PAYSAGES (64300 Orthez) pour un montant de 7 300 € HT.

Le marché ordinaire à prix forfaitaire pour étude géotechnique, en vue de la construction d'un bâtiment de 4 115 m² qui sera implanté sur une parcelle d'environ 3 700 m² à proximité de bâtiments d'habitations et face à la mairie et à la place centrale de Mourenx, est attribué à la société INGESOL (64600 Anglet) pour un montant de 8 432 € HT.

Le Bureau prend acte de ces informations.

7. AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS

7.1 - Aides financières pour études supérieures

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer une aide financière à 71 étudiants, pour un montant total de 30 900 €.

7.2 - Aides financières pour participation aux frais de stage obligatoires

Après examen des demandes, le Bureau décide d'octroyer une aide financière à 15 étudiants domiciliés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq pour participation aux frais de stages obligatoires qu'ils doivent effectuer dans le cadre de leurs études supérieures, pour un montant total de 5 937,50 €.

8. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : INTERVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général des P.A. a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG)

dénommé « HOME 64 » depuis le 1er janvier 2012. Ce programme porte sur 3 thématiques transversales : la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées. Ce dispositif, encadré par le règlement national de l'ANAH et animé par les PACT Béarn et Pays Basque, a une durée d'un an renouvelable deux fois.

Par conséquent, désormais, environ 50 % des projets de réhabilitation soutenus par la communauté de communes de Lacq dans le cadre de l'OPAH seront traités dans le cadre de ce programme départemental.

Le Bureau décide de demander au conseil du 24 février 2012 de maintenir à 10 % du montant des travaux subventionnables, comme dans le cadre de l'OPAH, l'intervention financière de la communauté de communes de Lacq sur les projets des propriétaires occupants et bailleurs qui seront désormais traités dans le cadre de ce PIG. Il n'y aura aucune incidence sur le budget primitif 2012.

Par ailleurs, l'OPAH s'achevant le 1er octobre 2012, la communauté de communes de Lacq pourrait poursuivre son action en faveur de l'habitat privé sur toute la durée du PIG (fin 2014). 30 à 35 projets pourraient être concernés annuellement par le PIG sur le territoire intercommunal. Si la communauté de communes de Lacq décidait d'intervenir à hauteur de 10 % sur ces projets, il serait nécessaire de prévoir un budget annuel, en investissement, de 50 000 €.

Le Bureau émet un avis favorable.

9. PROJET DEFI LONDRES 2012 INITIE PAR L'ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE D'OS-MARSILLON ET L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE SALIES DE BEARN : DEMANDE DE PARRAINAGE

Par courrier du 30 janvier dernier, l'association Vivre Ensemble d'Os-Marsillon et l'Institut d'Education Motrice et de Formation Professionnelle de Salies de Béarn font part de leur projet : donner l'opportunité à 25 jeunes sportifs déficients moteurs de partir aux PARALYMPIQUES de Londres en 2012. Ils sollicitent de la communauté de communes de Lacq le « parrainage » de 2 de ces jeunes résidant sur le territoire intercommunal afin de pouvoir mener à bien ce projet (coût : 1 500 € par personne).

Le Bureau émet un avis favorable.